

## COMPTE RENDU

Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil d'administration à **18h03**, le quorum (>15) étant atteint.

### 1-1 Adoption du compte rendu de la séance du 05 novembre 2019

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

[délibération n° 1 – 16 POUR/ 16 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

18h05 : arrivée d'un membre

### 1-2 Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'Administration

Monsieur le Président propose des modifications à l'ordre du jour :

- Les points suivants sont ajoutés :

- Projet voyage PARIS Mme LAPORTE janv 2020 BTS Design
- Projet Nantes Carquefou mai 2020 T ELIS
- Projet BERLIN ou BUCHENWALD mai 2020 M. BOSSY
- Convention d'équipement de cellule de refroidissement
- Contrat TEAM V2 TurboSelf INCB
- Avenant contrat d'abonnement APAVE
- GRETA Avenant à la convention de partenariat « télépilotage professionnel de drone civil »

- Les points suivants sont supprimés :

- Convention d'utilisation des locaux de la Mode avec l'Université et la Région pour les 2 licences Pro et la licence 3
- GRETA : Contrats de formateurs permanents
- GRETA : Contrats de personnels

[délibération n° 2 – 17 POUR/ 17 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

18h08 : arrivée de 2 membres

### 1-3 Affaires générales

#### 1-3-1 Permanences de vacances

Le conseil d'Administration adopte les permanences des vacances pour l'année 2019-2020.

[délibération n° 3 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### 1-4 Affaires financières

#### 1-4-1 Budget 2020 : présentation

18h10 : arrivée d'un membre

Rappel est fait qu'il n'y aura pas de présentation de budget du Greta suite au regroupement des GRETA-CFA décidé par M. Le Recteur à compter du 1er janvier 2020.

M. l'Agent Comptable explique les grands principes et les points clés d'un budget en général.

L.P.O. Fernand RENAUDEAU

Le Proviseur  
René-Jean PIAZZA

Rue de la Tuilerie  
B.P. 12124  
49321 Cholet Cedex

Tél. : 02.41.49.21.60

[ce.0490054t@ac-nantes.fr](mailto:ce.0490054t@ac-nantes.fr)



Partenaire formation avec



Etablissement bénéficiaire du  
concours financier de :



Les différents services budgétaires du lycée sont expliqués par M. l'Agent Comptable.

1) Service de restauration et d'hébergement

- a. Deux services (Mode et Renaudeau). Le lycée de la Mode est agréé CROUS.
- b. Facturation : au forfait pour les internes, au ticket pour les demi-pensionnaires. Les paiements sont multiples comme par exemple le prélèvement automatique et également le télépaiement.
- c. Recettes : Ce n'est qu'une estimation. Par exemple, le nombre des commensaux peut varier. Les élèves alimentent principalement en recette le service (84 %).
- d. Dépenses : elles sont réparties selon 3 catégories principales :
  - les charges de fonctionnement calculées suivant des clefs de répartition,
  - les cotisations obligatoires reversées auprès de la région suivant des pourcentages imposés
  - et les achats de denrées qui représentent environ 53 % des dépenses.

2) les recettes globales du budget :

Elles sont réparties principalement entre les familles (36 %), la dotation de fonctionnement de la région (33 %) et l'Etat (11 %).

Concernant la dotation Régionale, la baisse de 21 600 € correspond à l'abonnement Internet Gigalis qui est désormais pris en charge directement par la Région. Financièrement cela n'a pas d'incidence sur le budget puisque la charge correspondante disparaît également.

3) Service Activités pédagogiques

- a. La subvention « manuels scolaires » est plus forte en raison de la réforme du lycée.
- b. Les voyages et sorties sont équilibrés, il n'y a pas de bénéfice. La région attribue un crédit autonomie de 20000€. L'estimation varie en fonction des projets mais cela sera ajusté en fonction du montant réellement alloué par la Région

Il a été décidé de maintenir un volume de 5 000 € sur la dotation de fonctionnement en complément du crédit autonomie région.

Concernant les ressources de l'enseignement professionnel, il est souligné la baisse sensible de la Taxe d'Apprentissage (hors quota), conséquence de la réforme du financement de l'apprentissage. Par contre, on note une augmentation des crédits provenant du GRETA CFA pour le fonctionnement des sections accueillant des apprentis.

Au niveau des dépenses on constate un maintien du montant alloué pour la reprographie, l'EPS et les fournitures pédagogiques. Il convient de rester vigilant au niveau de la reprographie sur une éventuelle augmentation (nouvelles sections).

4) Service Vie de l'élève

Ce service est alimenté essentiellement par des ressources spécifiques.

La part de la dotation de fonctionnement ouverte sur ce service permet de financer des actions liées au CESC, le lycée Eco responsable, l'orientation, le journal des lycéens et l'atelier théâtre.

Erasmus : on arrive à la fin des projets donc moins de ressources prévues.

5) Service Administration et logistique

Ce service est alimenté principalement par la dotation de fonctionnement.

Concernant les dépenses on note :

- une baisse sensible des frais d'affranchissement du à l'augmentation de la dématérialisation.
- la baisse très forte de la ligne internet, découlant de la décisions de la région.
- la disparition de la ligne "carnet de correspondance" suite à la décision de ne plus les fournir aux élèves ( sauf pour les 3ème Prépa métiers )
- à l'ouverture d'une ligne "transport " de 11 000 € permettant de prendre en charge la navette pour les internes du site la Mode. Auparavant cette dépense était inscrite sur le service SRH.
- la suppression de la ligne "salle des professeurs" dans la mesure où les travaux ont été réalisés en 2019.
- Il est souligné des variations importantes au niveau de la viabilisation et de la maintenance. Il s'agit de la conséquence de la ventilation des dépenses entre le service ALO et le service SRH suivants les clefs de répartition. Par contre le montant globale de la ligne "électricité" a été augmenté de 10 000 € en prévision d'une augmentation des coûts unitaires.

6) Campus des métiers

a. Reconduction du budget précédent qui pourra être ajusté en fonction du nombre d'adhérents et du reversement de la Taxe d'apprentissage fléchée.

Au final compte tenu de l'ensemble des prévisions budgétaires, le budget 2020 est présenté avec un déficit de 10 000 € qui est comblé par un prélèvement sur le fonds de roulement.

Question : La région prend-elle en compte les énergies renouvelables pour diminuer les coûts ? La région le met en œuvre sur des établissements neufs mais c'est difficile sur des structures plus anciennes. Sur le bâtiment scientifique refait en 2015, l'isolation a été complètement refaite.

Le conseil d'administration adopte le budget 2020

[délibération n° 4 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

**1-4-2 Admission en non-valeur**

Le gestionnaire comptable fait un rappel sur la procédure et les frais d'huissiers et souligne que les dossiers présentés sont justifiés soit par insolvabilité soit par leur faible montant.

[délibération n° 5 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

**1-4-3 Convention de partenariat avec Cholet Basket**

Elle concerne les lycées Renaudeau, Europe et le collège Trémolières. Une dizaine d'élèves est présent à Renaudeau dans ce cadre, une partie au centre de formation, une autre comme partenaires d'entraînement.

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention de partenariat avec Cholet basket.

[délibération n° 6 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

**~~1-4-4 Convention d'utilisation des locaux de la Mode avec l'Université et la Région pour les 2 licences Pro et la licence 3~~**

**1-4-5 Contrat de maintenance des équipements de restauration**

Suite à un appel d'offre auquel ont répondu 4 entreprises, le choix est fait de garder la même société (SDJ) pour la maintenance des équipements de restauration et de climatisation. Le contrat est pour 3 ans et pour 8 934€ par an.

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer le contrat de maintenance des équipements de restauration et de climatisation avec la société SDJ pour une durée de 3 ans.

[délibération n° 7 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

**1-4-6 Sorties, voyages, projets**

• **Bilan de voyages Normandie novembre 2019**

19h30 : absence temporaire d'un membre

M. Deschamps présente le bilan du voyage en Normandie organisé en novembre 2019 pour les BTS 1 MMV :

- 43 élèves et 3 accompagnateurs.
- Coût du voyage : 2 528,50 €
- Taxe apprentissage : 1 023,50 €
- Coût définitif demandé aux familles 35,00 €. (Pas de changement par rapport au budget prévisionnel)

Le Conseil d'Administration valide le budget exécuté et le coût définitif de 35 € demandé aux familles.

[délibération n° 8 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

19h33 : retour du membre

- Bilan de voyage Londres octobre 2019

M. Deschamps présente le bilan du voyage à Londres organisé en octobre 2019 pour les BTS 2 MMC, MMV et DM :

- 48 élèves et 4 accompagnateurs.
- Coût du voyage : 19 276,70 €
- Crédits Européens : 1 516,70 €
- Coût définitif demandé aux familles 370,00 €.
- soit un remboursement de 30 € au bénéfice des familles

Le Conseil d'Administration valide le budget exécuté et le coût définitif de 370 € demandé aux familles.

[délibération n° 9 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

- Projet voyage PARIS Mme LAPORTE Janv 2020 BTS Design

Moins d'élèves concernés que d'habitude. Problème sur l'accompagnement des étudiants pour qui il a été prévu qu'ils se rendent à Paris par leurs propres moyens. Une demande au SAJ (service juridique du rectorat) a été faite en urgence. Le SAJ a confirmé que ce n'était pas possible. Le projet de départ était de partir ensemble en train mais a changé très tardivement d'où le problème posé. Des réserves sont émises sur l'organisation par M. le Proviseur. Le voyage ne pourra avoir lieu que si les modalités d'accompagnement des étudiants sont respectées.

Ce voyage est proposé aux élèves de BTS Design de MODE (29 élèves et 3 accompagnateurs)

- Coût total : 6 601.04 €
- Crédits Région Autonomie : 250 €
- Etablissement taxe d'apprentissage : 2 291.04 €
- Participation famille demandée : 140 €.

Le Conseil d'Administration approuve le principe du voyage avec les réserves formulées sur le transport, le budget prévisionnel et le tarif de 140 € demandé aux familles.

[délibération n° 10 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

- Projet voyage Nantes-Carquefou mai 2020 T ELIS

Ce voyage est proposé aux élèves de T ELIS (13 élèves et 3 accompagnateurs)

- Coût total : 701 €
- Crédits Région Autonomie : 181 €
- Etablissement taxe d'apprentissage : 390 €
- Participation famille demandée : 10 €.

Le Conseil d'Administration approuve le principe du voyage, le budget prévisionnel et le tarif de 10 € demandé aux familles.

[délibération n° 11 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

- Projet voyage Buchenwald mai 2020 M. BOSSY

Pour les 2 voyages organisé par M Bossy , les budgets ont été établis avec 2 accompagnateurs car le coût est très élevé. Un doute subsiste sur une subvention qui ne pourra qu'être supérieure. Possibilité de compléter le séjour avec Berlin pour une somme beaucoup plus forte. Les 2 solutions sont votées séparément.

Ce voyage est proposé aux élèves de 1ères LV2 Allemand ou SPE Histoire (25 élèves et 2 accompagnateurs)

- Coût total : 14 148,83 €
- Crédits autonomie : 1 148,83 €
- Dons AFMD : 1 000 €
- Participation famille demandée : 480€.

Le Conseil d'Administration approuve le principe du voyage, le budget prévisionnel et le tarif de 480 € demandé aux familles.

[délibération n° 12 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

- **Projet voyage Berlin et Buchenwald mai 2020 M. BOSSY**

Ce voyage est proposé aux élèves de 1ères LV2 Allemand ou SPE Histoire (25 élèves et 2 accompagnateurs)

- Coût total : 23 249,65 €
- Crédits autonomie : 1 749,65 €
- Dons AFMD : 1 000 €
- Participation famille demandée : 820 €.

Le Conseil d'Administration approuve le principe du voyage, le budget prévisionnel et le tarif de 820 € demandé aux familles.

[délibération n° 13 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

#### **1-4-7 Convention d'équipement de cellule de refroidissement**

Cet appareil permet de baisser très rapidement les aliments qui n'ont pas été servis le jour pour pouvoir les resservir le soir ou le lendemain, ce qui évite d'avoir à les jeter. Il sera installé sur le site de la mode.

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention d'équipement avec la région pour l'acquisition d'une cellule de refroidissement rapide d'un montant de 14 058 €.

[délibération n° 14 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

#### **1-4-8 Contrat TEAM V2 TurboSelf INCB**

Il s'agit d'une mise à jour des équipements concernés par la maintenance des moyens de contrôle d'accès à la restauration et aux portails. Il n'y a pas de modification du montant.

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer le contrat avec la société INCB Turbo Self.

[délibération n° 15 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

#### **1-4-9 Avenant contrat d'abonnement APAVE**

On rajoute une nacelle au contrat de vérification de certains appareils par la société APAVE.

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer l'avenant au contrat avec la société APAVE relatif à l'ajout d'une nacelle.

[délibération n° 16 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

*20h05 : départ d'un membre*

#### **1-5 GRETA**

##### **1-5-1 DBM 2019 pour vote**

Des financements n'auront peut-être pas lieu et il est nécessaire de couvrir les dépenses de personnel pour sécuriser la fin de l'exercice. L'état des réserves reste quand même confortable à plus d'un million d'Euros.

Le conseil d'administration adopte la Décision Budgétaire Modification pour vote.

[délibération n° 17 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

##### **1-5-2 Convention constitutive GRETA CFA du Choletais**

Ce point est présenté pour information sur cette nouvelle convention constitutive qui modifie la précédente suite à la possibilité pour les Greta d'accueillir depuis le 1er septembre 2019 des apprentis. Un membre demande des précisions sur les types de contrat des formateurs GRETA par rapport aux professeurs du lycée enseignant parfois au GRETA.

Dans ce cas ils sont considérés comme formateurs vacataires et non formateurs contractuels.



### 1-5-3 Nouveau régime indemnitaire

Le ministère a rédigé l'arrêté mais des choix ont été faits en commission sur les taux de reversement afin d'avoir une harmonisation académique. Le régime s'applique pour l'année 2019 et concerne les personnels de direction et de gestion.

[délibération n° 18 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

### 1-5-4 Points Ressources Humaines :

- Contrats de formateurs permanents
- Contrats de personnels
- Contrats de vacataires

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer les contrats de vacation présentés.

[délibération n° 19 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

### 1-5-5 Avenant à la convention de partenariat "télépilotage professionnel de drone civil"

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer l'avenant à la convention de partenariat " télépilotage de drone civil avec la société Aérotech vision.

[délibération n° 20 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

## 1-6 QUESTIONS DIVERSES

### • Question n°1 :

Sur l'isolation phonique des salles telles que la 225.  
Des travaux d'isolation sont-ils programmés ?

Une rencontre aura lieu en janvier avec la Région pour aborder le sujet. Des devis sont en attente pour envisager la réalisation par l'équipe technique. Donc il faut voir avec la Région pour le financement. Il ne faut pas que les travaux d'internat dégradent d'éventuels travaux.  
La Région n'a pour le moment pas prévu la rénovation totale du bâtiment B.

### • Question n°2 :

Sur les lucarnes qui équipent les portes de nombreuses salles du lycée  
Elles ont été totalement obscurcies. S'agit-il bien d'une disposition en lien avec la protection des personnels et élèves en cas d'intrusion et dans ce cas pouvons-nous obtenir le texte réglementaire qui a contraint l'établissement ?

Il n'y a pas de texte réglementaire pour cacher les lucarnes mais il est de la responsabilité du chef d'établissement d'assurer la sécurité des élèves et des personnels en cas d'alerte attentat. Cette décision avait été prise par le précédent Proviseur.

### • Question n°3 :

Sur l'aménagement des salles du 1er étage type 136 ou 137.  
Pour le confort du professeur et pour la gestion de certaines séances nécessitant l'utilisation de l'ordinateur en direct et en dialogue avec les élèves, pourrait-on avoir un ordinateur intégré au bureau central ?

Les personnels enseignants ont trouvé une solution

Mois Sans TABAC

Le mois de novembre est déclaré mois sans tabac. Y a-t-il eu des actions menées pour sensibiliser les lycéens à la consommation de tabac que la plupart d'entre eux n'ont légalement pas le droit d'acheter seuls dans les commerces ?

Quelle que soit la réponse, comment dépasser le syndrome de "Ponce Pilate" qui consiste à ignorer le fait que beaucoup de jeunes deviennent fumeurs au lycée profitant des sorties dans la rue à la récréation ? N'est-ce pas un problème de santé publique qui devrait interpeller l'institution ?

Des parents estiment par ailleurs qu'une fois le portillon d'entrée du lycée franchi, être accueilli par deux cendriers n'est ni agréable, ni très bon en termes de communication éducative. Quelles sont les possibilités pour remédier à cette situation ?

Peu d'actions cette année. Concernant l'emplacement fumeur, la loi Evain a été respectée. Ce n'est pas forcément satisfaisant. M. Le Proviseur a rencontré le maire de Cholet afin de réfléchir à un aménagement de la rue. Une étude est engagée sur l'aménagement de l'entrée pour la sécurité des élèves. Une réflexion peut être engagée par le CESC.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 20h40.

Les Secrétaires de séance  
Stéphane MUNCH et Bruno DESCHAMPS

Le Président de séance  
Hervé DOUAGLIN



